



Harcèlement pour une facture qui ne nous concerne pas

Par **boumbaclash**, le **09/09/2008** à **13:29**

Bonjour,
mon ami a créée une SARL en février 2008 avec un associé.

Dûe à la malhonnêteté de cet associé, mon ami a préféré renoncer au projet et a cédé ses parts à cet associé qui a transformé depuis la société en EURL.

Le changement de statut a été fait dès mars 2008.

Depuis fin août 2008, mon ami ne cesse de recevoir appels, courriers, lui réclamant 170 € de France Telecom, apparemment l'associé depuis le temps n'a payé aucune des factures. Lui dit qu'il ne les a pas reçu. (possible dans ce centre commercial!).

La ligne a été ouverte avec le nom de mon ami et au nom de la SARL. Il a beau expliquer qu'il ne fait plus partie de la société, eux ne veulent rien savoir et nous menacent sérieusement.

A part leur envoyer les premiers statuts et les statuts modifiés et leur donner les coordonnées de l'associé crapuleux.

Que pouvons-nous faire en bonne et due forme pour que mon ami ne soit pas poursuivi pour une somme qu'il ne doit pas ?!

Merci d'avance pour tout.

Par **superve**, le **09/09/2008** à **13:35**

bonjour

de quand datent les factures et sur quelles périodes portent-elles ?
Le changement de statuts fait en mars a-t-il été publié ?

Merci d'avance.

Par **boumbaclash**, le **09/09/2008** à **13:39**

Oui statuts publiés car établis avec un expert comptable.

Les factures datent de l'ouverture à juillet 2008.

Mon ami à ouvert cette ligne téléphonique à son nom et au nom de la SARL, mais il n'a jamais amené les statuts à France Télécom. (il est parti tellement tôt de cette société...)

Peuvent-ils le poursuivre à son nom propre ou les statuts et la ligne étant domiciliéE dans ce local commercial l'en disculpent ?

Merci encore